



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT REAAP N° 202300021**

**DÉCISION N° DM-23-430
EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision de la commission d'action sociale du 21 septembre 2023 dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'administration du 29 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT la proposition de convention entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Vincennes pour les actions de soutien à la parentalité ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention de subvention avec la Caisse d'allocations familiales d'un montant de 3 300€ (trois mille trois cents euros), au titre de l'exercice 2023 pour les actions de soutien à la parentalité.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL